



## Jardin jouxtant maison

Par **nani59000**, le **11/06/2022 à 21:08**

Bonjour j'ai acheté il y a plus de 10 ans une maison. Au bout de mon terrain et jouxtant celui ci se trouve un jardin sncf inutilisé et que j occupe depuis 10 ans et plus de 20 ans par les anciens propriétaires . Il y a un lierre qui est sur le mur appartenant à la SNCF et qui va sur des garages de l'autre côté du mur qui doit faire les travaux pour enlever le lierre ? La sncf ou moi ? Si je demande à la SNCF est-ce qu'ils peuvent me reprendre le jardin? Merci pour votre réponse

Par **Visiteur**, le **11/06/2022 à 22:13**

Bonjour,

Le jardin n'est pas à vous et ne le sera jamais. Donc la SNCF n'a pas à le "reprendre".

Par contre elle doit couper son lierre. Faites un courrier RAR pour demander l'entretien de cette végétation envahissante.

Par **Marck.ESP**, le **11/06/2022 à 22:27**

Bonjour

Sachant que pour un terrain appartenant à la sncf, vous ne pourrez jamais revendiquer la propriété et que vous craignez que votre demande "réveille" l'institution, qui n'à sans doute pas conscience d'être propriétaire aussi d'un lierre, il serait sans doute préférable de vous en charger vous mêmes...

Par **nani59000**, le **12/06/2022 à 07:39**

Oui oui merci pour votre réponse . Le problème c'est que si on enlève le lierre et qu'il y a des dégâts en dessous je ne peux pas faire marcher mon assurance car je n'ai pas assuré le jardin supplémentaire...

Par **Visiteur**, le **12/06/2022** à **08:12**

Vous pouvez quand même couper la base du lierre ce

Par **nani59000**, le **12/06/2022** à **08:18**

Merci beaucoup pour votre aide ... au boulot alors